



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE



# Plan d'Action Ministériel « contrôle interne financier » 2014-2016

## Volet « systèmes d'information financiers ministériels »

SIFm

Version du 9 octobre 2014

## Avant-propos : périmètre du système d'information financier ministériel

Le système d'information financier ministériel (SIFm) correspond, du point de vue strictement applicatif informatique :

- à CHORUS (le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat, comprenant l'application Chorus cœur et ses satellites "Chorus Factures", "Chorus Formulaires", "Chorus Déplacements Temporaires", "PLACE", ... plus les composants à venir),
- et à l'ensemble des applications ministérielles ou interministérielles métier (AMM - AIM) qui échangent des informations avec Chorus.

Il constitue un sous-ensemble du « système d'information financier et budgétaire » du ministère, qui comprend également les applications nécessaires au pilotage budgétaire (systèmes d'information décisionnels en particulier) et les applications financières développées au profit d'établissements publics (notamment les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement).

Le pilotage du SIFm s'inscrit dans le cadre interministériel du Système d'Information Financière de l'Etat (SIFE) dont un des acteurs centraux est l'Agence pour l'Information Financière de l'Etat (Aife), qui a en charge « la cohérence du système d'information financière de l'Etat dont elle définit et met en œuvre la stratégie ».

## Sommaire

1.	LE SYSTEME D'INFORMATION FINANCIER, LEVIER MAJEUR DE MAITRISE DES RISQUES BUDGETAIRES ET FINANCIERS .....	2
2.	ACQUIS ET ZONES DE FRAGILITE DU MINISTERE DANS LA MAITRISE DU SIFM .....	3
3.	AXES DE TRAVAIL DU PLAN D'ACTION MINISTERIEL 2014-2016 .....	5
	ANNEXES .....	13

## 1. Le système d'information financier, levier majeur de maîtrise des risques budgétaires et financiers

Dans un environnement où les procédures de gestion sont de plus en plus informatisées, le système d'information financier constitue **un levier majeur de maîtrise des risques budgétaires et comptables**, grâce à la structuration des processus qu'il implique, aux contrôles automatisés qu'il apporte, ainsi qu'au renforcement de la traçabilité qu'il permet.

Il peut, cependant, également être la source de risques budgétaires et comptables, en particulier dans les hypothèses suivantes :

- défaillance dans la gestion des droits d'accès,
- inadaptation (ou adaptation tardive) aux évolutions réglementaires ou technologiques,
- *a contrario*, mise en œuvre de dispositifs méconnaissant l'environnement réglementaire et technologiques ainsi que ses évolutions programmées,
- insuffisance de la maîtrise des fonctionnalités par les utilisateurs.

C'est en outre un périmètre marqué par une complexité structurelle pour les actions de coordination, du fait notamment :

- du nombre extensif d'acteurs et de parties prenantes au sein du ministère, que ce soit les utilisateurs, les maîtrises d'ouvrage (MOA) et maîtrise d'œuvre (MOE), les acteurs support au niveau local ou national, les producteurs ministériels de normes réglementaires et de référentiels, les bénéficiaires des informations consolidées, etc.,
- de la forte volumétrie d'informations en provenance de l'AIFE qu'il convient de redistribuer à bon escient aux acteurs du SIFm.

Pour ces raisons, un nouveau volet SIFm a été ajouté au Plan d'Action Ministériel Contrôle Interne Financier 2014-2016. Ce volet n'a pas l'ambition d'embrasser l'ensemble des éléments de gestion des risques du Système d'Information Financier, mais, plus pragmatiquement :

- d'identifier les acquis ministériels en termes de maîtrise des risques et d'en assurer la pérennité,
- de s'appuyer sur l'historique des risques rencontrés par les acteurs du SIFm, ainsi que, le cas échéant, sur l'expérience d'autres ministères, pour mettre en œuvre de nouvelles actions de maîtrise des risques permettant de garantir la solidité du SIFm,
- de prévoir la prise en compte de nouveaux besoins exprimés en comitologie AMM. Deux demandes sont actuellement à l'étude : les modalités de gestion des enveloppes et la dématérialisation des pièces jointes avec un besoin fort d'harmonisation des pièces jointes et des modalités de mise en œuvre.

## 2. Acquis et zones de fragilité du ministère dans la maîtrise du SIFm

Les acquis et zones de fragilité du ministère peuvent être analysés au travers de la sélection, naturellement non-exhaustive, de thèmes suivants :

- **Gouvernance et pilotage du SIFm**

- + le contrat de progrès avec l'Aife, en sa version de mise à jour de septembre 2013, formalise la trajectoire ministérielle en termes d'applications connectées à CHORUS,
- + la DAF représente le ministère aux instances stratégiques du SIFE (Comité d'Orientation Stratégique, Comité Directeur CHORUS),
- il reste des zones de flou dans l'identification de MOA de certaines AMM ou dans le contour précis de leurs rôles.

- **Suivi des évolutions du SIFm**

- + le MENESR est représenté dans la majorité des comités pilotés par l'AIFE ayant trait aux évolutions du SIFE,
- + un point d'échange a minima bimensuel est organisé entre l'AIFE et le DCISIF, en particulier pour identifier les évolutions en cours,
- le MENESR avait installé une comitologie encadrant le projet CHOREGIE qui visait à « mettre en œuvre la LOLF dans les SI financiers » du MENESR. Après sa dernière réunion le 3 octobre 2012, il ne s'est plus réuni régulièrement pour « faire le point des chantiers et des évolutions en cours », comme convenu alors,
- des défauts dans la circulation de l'information entre les acteurs représentant le MENESR au sein des comités évoqués *supra* et les autres acteurs du SIFm ont pu être constatés. Ces défauts ont fréquemment eu pour cause une insuffisante compréhension des impacts des évolutions sur l'ensemble de l'écosystème du SIFm.

- **Prise en compte des évolutions de référentiels budgétaires-comptables et des règles de gestion financière**

- + des contacts réguliers entre les acteurs financiers, les Maîtrises d'Ouvrage et les Maîtrises d'Œuvre sont organisés, de manière plus ou moins programmée et formalisée, afin de suivre les évolutions des référentiels,
- cependant, les circuits d'information sur les évolutions des référentiels et règles de gestion (lors des travaux de fin de gestion, en particulier) ont pu présenter des insuffisances sur la période 2012-2014. En outre, aucune centralisation unique des référentiels pour l'ensemble du périmètre MENESR n'est organisée.

- **Gestion des habilitations de CHORUS et des AMM**

- + un cadre de gestion des habilitations à CHORUS est défini au niveau central et déconcentré,
- + les AMM mettent en œuvre des dispositifs de gestion des habilitations et de séparation des tâches,
- un cadre national de gestion pour toutes les AMM, permettant d'organiser des campagnes de revue des habilitations sur tout le périmètre du SIFm, n'est pas identifié ou n'existe pas.

- **Circulation de l'information aux utilisateurs CHORUS et appui à l'emploi performant de CHORUS**

+ des circuits d'information à destination des utilisateurs et de leurs supports de premier niveau existent et fonctionnent en mode permanent (listes de diffusion, groupes de travail et séminaire des utilisateurs CHORUS et des « ADSI Chorégie », qui sont les administrateurs des systèmes d'information et les supports techniques pour les AMM et le SEM),

+ en gestion permanente, la nature des incidents remontés au support national CHORUS matérialise une bonne maîtrise de CHORUS par les services de gestion utilisateurs,

- une grande marge d'amélioration de la politique de formation à CHORUS est identifiée,

- les différents circuits d'information ne sont pas synchronisés, ce qui peut en détériorer l'efficacité.

- **Assistance vers les utilisateurs de CHORUS et des AMM**

+ Sur le périmètre du SIFm, l'assistance en académie comporte généralement, 2 points d'entrée :

> Un point d'assistance dont le champ d'application est l'application CHORUS

> Un point d'assistance qui s'étend sur le périmètre du SEM et des AMM

- Pour améliorer le fonctionnement de l'assistance une note cadre a été diffusé en 2011 par la DAF et le STSI. Cette note préconise de définir un point d'entrée uniques pour les assistances AMM, SEM et Chorus, sous la forme d'une cellule d'assistance académique pour les SIFm.

- L'exhaustivité de la couverture du périmètre de l'assistance doit être vérifiée. Un interlocuteur doit être identifié quelle que soit la problématique à traiter.

### 3. Axes de travail du Plan d'Action Ministériel 2014-2016

Sur la base des constats identifiés ci-dessus, trois axes de travail ont été identifiés.

#### 3.1. Sécurisation du « mode permanent » du SIFm en administration centrale

Dans sa configuration actuelle, l'écosystème SIFm est exposé à des risques significatifs ayant trait à la circulation d'information, en particulier sur les évolutions techniques, de structure budgétaire, de référentiels (Paye, Achats, par exemple), de règles métiers, que ce soit entre l'AIFE et le MENESR, entre les MOA/MOE des AMM et les acteurs financiers (DAF et RPROG, en particulier), entre les bureaux métier de l'administration centrale et les utilisateurs de CHORUS, ou entre les bureaux de l'administration centrale.

Il convient donc de déterminer des modalités de maîtrise des risques, qui tiennent pleinement en compte des contraintes de l'environnement du SIFm, en particulier le nombre extensif d'acteurs y jouant un rôle, la faible taille de la structure de coordination au sein de la DAF et l'ampleur des différentes comitologies de l'AIFE.

Les actions à mettre en œuvre à ce titre sont de quatre ordres :

> **Réinstaller, dans une forme rénovée, le « comité CHOREGIE »**

Le comité CHOREGIE dans son nouveau format aura les caractéristiques suivantes :

- Le comité est réuni au moins trois fois par an, dont une au moins en septembre/octobre visant à sécuriser les Travaux de fin de gestion (TFG) et s'assurer de la prise en compte des évolutions de référentiels budgétaires ;
- L'objectif principal des réunions est le partage d'information relative aux chantiers, projets et évolutions en cours (évolutions des SI, des organisations, de la réglementation, etc.). Une présentation des décisions prises au sein des comités stratégiques de l'AIFE sera également réalisée, ainsi qu'un retour d'expérience sur les éventuels risques liés au SIFm s'étant matérialisés depuis la précédente réunion et un partage des informations en provenance du Comité des évolutions de l'AIFE qui décide des plannings. Sont invités *a minima* les MOA et MOE des AMM et du SEM (système d'échange ministériel), les responsables de programme, les bureaux impactés de la DAF, la Mission des achats, le Centre d'Exploitation et de Services (CES) CHORÉGIE ;
- Le secrétariat est assuré par le DCISIF ;
- Un bilan de l'effectivité et de l'efficacité de ces comités CHOREGIE est réalisé en septembre 2015, à l'occasion de l'évaluation du présent Plan d'Action.

La réinstallation du Comité CHOREGIE constitue une réelle priorité afin de préparer, entre autres, la fin de gestion 2014 et l'année 2015. L'opportunité d'installer un « Comité de Pilotage » en relais du comité CHOREGIE, sera examiné en comité CHOREGIE.

Action	Responsable	2014	2015				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Réinstaller le Comité CHOREGIE	DCISIF						
Etablir un bilan de l'effectivité et de l'efficacité du Comité CHOREGIE	DCISIF						

**> Formaliser un « référencement des acteurs du SIFm » en administration centrale et les connecter à la Comitologie CHORUS**

L'annuaire des différents acteurs et parties-prenantes au SIFm en administration centrale doit être formalisé, comportant un détail de leur périmètre d'intervention, afin :

- D'identifier les listes internes et externes (MOA et autres acteurs) , puis les fiabiliser
- De renforcer la circulation d'information au sein du ministère,
- De préparer plus efficacement les réunions organisées par l'Aife et par la DAF.

Cet annuaire sera maintenu par le DCISIF. Il s'appuiera sur l'inventaire des MOA principales et secondaires réalisé par la DNE à la demande de Monsieur le Secrétaire Général, en prenant en compte le fait que ce rôle de MOA est diversement assumé selon les applications.

Dans un second temps, une mise en relation de l'annuaire et de la liste des différents comités AIFE sera réalisée afin de définir des principes de représentation du ministère, qui pourront être exportés à l'AIFE. Des listes de diffusions des informations issues de ces comités seront également établies, en s'assurant qu'elles ne fassent pas double-emploi avec les circuits de diffusion de l'information pilotés par l'AIFE (en particulier via Diapason).

Action	Responsable	2014	2015				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Fiabilisation et formalisation de l'Annuaire des référents du SIFm	DCISIF						
Formalisation des principes de représentation du ministère à la comitologie AIFE (et de diffusion de leurs comptes-rendus)	DCISIF						



> **Constituer une base des référentiels budgétaro-comptables du SIFm**

Les différentes AMM emploient des référentiels budgétaro-comptables qui sont susceptibles d'évolution ou d'interrogation de la part des utilisateurs. Ces référentiels doivent être identifiés et consolidés, afin en particulier de pouvoir anticiper les risques en cas d'évolution des organisations, de la structure des programmes et de budgets ou des nomenclatures (budgétaires, comptables, Achats, ...).

Cette thématique recoupe celle des circuits d'information. En effet, chaque AMM dispose de ses propres circuits d'information en particulier sur les nomenclatures. Or, la diffusion n'est pas coordonnée et les fichiers peuvent être reçus tardivement. De plus, les nomenclatures peuvent être diffusées sans identification des modifications opérées, et/ou sans explication « métier » des motifs d'évolution. Une base de ces référentiels sera constituée, maintenue à jour et publiée par le DCISIF.

Action	Responsable	2014	2015				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Base des référentiels publiée sur Pléiade (intranet ministériel)	DCISIF						

> **« Contractualiser » avec l'AIFE les principes organisationnels de fonctionnement (transparence réciproque sur les modes de fonctionnement)**

Une fois les principes de fonctionnement interne au ministère documentés, une phase de contractualisation avec l'AIFE pourra être engagée. Celle-ci aura pour objectifs :

- De faire connaître à l'AIFE le mode de fonctionnement du MENESR ;
- De s'assurer que l'AIFE emploie des listes de diffusion adaptées et à jour pour adresser le ministère (ce qui n'est pas le cas actuellement sur l'ensemble des sujets) ;
- De formaliser des points de rendez-vous réguliers avec l'AIFE, en dehors du cadre biennal du « contrat de progrès » et de la comitologie interministérielle, afin en particulier d'effectuer des retours d'expérience sur les incidents rencontrés ;
- De s'assurer de la mise sous contrôle de processus critiques pour le MENESR, en particulier sur le périmètre de la Paie (mise à jour des référentiels, transmission périodique des informations relatives aux insuffisances de crédits sur les BOP).
- La contractualisation avec l'AIFE devrait en particulier couvrir le retour d'informations, le plus tôt possible, sur les décisions du Comité des échanges.

Action	Responsable	2014	2015				+
		T4	T1	T2	T3*	T4	
Contractualisation avec l'AIFE des principes de fonctionnement « en mode permanent »	DCISIF et AIFE						

\* Sous réserve des contraintes de l'Aife.

### 3.2. Sécurisation du « mode permanent » du SIFm au niveau des utilisateurs finaux

Cet axe de travail comporte deux groupes d'actions visant à renforcer la maîtrise des risques au niveau de l'usage du SIFm : formation et documentation des rôles de support.

#### > Définir une politique de formation ministérielle à CHORUS pour les services déconcentrés

L'unique levier ministériel actuel en termes de politique de formation « généraliste » à CHORUS pour les services déconcentrés est la convention signée avec l'AIFE qui permet l'inscription de stagiaires à ses formations. Force est de constater que celle-ci est employée de manière irrégulière (en fonction des événements et du domaine métier), le transfert de savoir au sein des plateformes CHORUS étant principalement organisé par des tutorats au profit des nouveaux arrivants.

Cet état de fait génère des risques en termes de perte de savoirs mais également en termes de capacité à mettre en œuvre les évolutions les plus récentes de CHORUS<sup>1</sup>. En outre, certains acteurs de DOM-COM indiquent d'ores et déjà une matérialisation de ces risques.

Toutefois, l'encouragement d'un recours plus systématique à la convention de formation aurait un effet limité, du fait du risque d'inadaptation des formations aux besoins spécifiques des académies. Il comporterait en outre un risque en termes de bon usage des moyens financiers des crédits de formation.

Aussi, le DCISIF pilotera une action de définition de politique ministérielle de formation à CHORUS, en s'appuyant en particulier sur les expressions de besoin des services académiques, les analyses des acteurs de la fonction financière et de la formation ministérielle de l'administration centrale, et les expériences des autres ministères.

Action	Responsable	2014	2015				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Analyse des besoins académiques et des solutions identifiées dans d'autres ministères	DCISIF						
Présentation en COPIL CIC-CIB de scénarii de politiques de formation ministérielle à CHORUS	DCISIF						

<sup>1</sup> Voire de prise de risque sur les actes de gestion : les tutorats étant réalisés dans l'environnement de gestion et non de formation.

### Documentation des rôles de support

En se fondant sur les modèles de convention avec l'AIFE sur ce thème, le DCISIF a formalisé ses modalités de mise en œuvre de « support utilisateur CHORUS » au sein d'un document « documentation du support utilisateurs CHORUS par le DCISIF ».

A fins d'exhaustivité, ce document doit être complété pour intégrer le support organisé sur les périmètres autres que fonctionnels, formaliser en particulier le rôle des ADSI Chorégie sur le périmètre CHORUS.

Une fois complété, il pourra servir de base de contractualisation avec l'AIFE (contrat de service « support utilisateurs, surveillance et maintenance flux »).

Action	Responsable	2014	2015				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Compléter la documentation relative au support national CHORUS	DNE et DCISIF						

### 3.3. Renforcement de la politique de gestion des habilitations à CHORUS et à ses AMM

La politique de gestion des habilitations au système d'information financier est un des piliers de tout dispositif de contrôle interne financier. Il s'agit en outre (et naturellement) d'un point d'attention spécifique des auditeurs interne et externe.

Sur ce thème, le ministère s'engage à approfondir ses démarches de gestion des habilitations au travers de trois axes :

- Renforcement de la politique générale de gestion des habilitations CHORUS
- Vigilance sur la gestion des habilitations CHORUS en administration centrale
- Sécurisation de la politique générale de gestion des habilitations des AMM

#### > Renforcement de la politique générale de gestion des habilitations CHORUS

Le DCISIF assure la fonction de gestion ministérielle du dispositif d'habilitation CHORUS dans le cadre de sa mission de « support national CHORUS ».

La politique de gestion des habilitations est documentée au travers notamment du référentiel de contrôle interne comptable « fonctions supports CHORUS ». Il est également outillé via la mise à disposition des acteurs académiques de la liste des habilitations actives et d'un tableau comparatif des répartitions de rôles/habilitations par académies, mis à jour régulièrement.

L'année scolaire 2013-2014 aura notamment été marquée par trois actions de renforcement du CIC relatives aux habilitations CHORUS :

- rationalisation de la distribution du rôle Chorus sensible de « pilotes des crédits de paiement » (passage de 339 habilitations à 239 entre juin 2014 et juillet 2014) ;
- expérimentation d'une gestion dite « décentralisée » des habilitations, autorisée par la décision du COS SIFE (Comité d'Orientation Stratégique des Systèmes d'Information Financiers de l'Etat) du 1er octobre 2013. Celle-ci concerne aujourd'hui huit académies ainsi que les bureaux comptables de la DAF ;
- revue de l'adéquation entre habilitations CHORUS « comptables » et délégations juridiques en administration centrale.

La majorité des actions de maîtrise des risques associée au pilotage des habilitations CHORUS prévues au sein du PAM et du « Protocole de gestion en administration centrale<sup>2</sup> » a été mise en œuvre (à l'exception d'une défaillance : absence de transmission par le SAAM, gestionnaire de ressource humaine de l'administration centrale, de la liste des personnels ayant fait l'objet d'une mutation).

Les premiers retours de l'expérimentation de la décentralisation des habilitations sont très positifs et concourent à la maîtrise des risques liés au SIFm. Le ministère envisage de généraliser ce mode de gestion à l'ensemble des académies.

Action	Responsable	2014	2015				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Généralisation de la gestion « décentralisée » des habilitations Chorus dans les services déconcentrés	DCISIF						

#### > **Vigilance sur la gestion des habilitations CHORUS en administration centrale**

Le décret GBCP a redéfini clairement les rôles des différents acteurs du domaine budgétaire et financier.

Outre la bénéfice des rôles Chorus dits « sensibles », comme « certificateur de service fait », pour lequel une campagne de mise en conformité avec les délégations de signature a été réalisée en 2014, « responsable d'engagement juridique » ou de demande de paiement, « pilote des crédits de paiement », l'administration centrale du ministère a en plus la particularité d'héberger les acteurs « clés », bénéficiant des habilitations Chorus hautement sensibles, qui sont :

- « Administrateur ministériel du référentiel budgétaire »,  
Sur décision ministérielle, l'attribution de ce rôle a été revue et mise à jour en 2014.
- « Responsable de la validation supra-programme »,  
Sur décision ministérielle, l'attribution de ce rôle a été revue et mise à jour en 2014.
- « Responsable de programme ».

<sup>2</sup> Formalisant la procédure mise en place à l'administration centrale conformément au référentiel de contrôle interne comptable « fonctions supports CHORUS ».

Par conséquent, une vigilance accrue est requise sur la gestion des habilitations Chorus de l'administration centrale :

- Respect strict du protocole de gestion d'habilitations Chorus,
- Renforcement des révisions périodiques avec la production systématique et l'archivage pour traçabilité des bilans.

Action	Responsable	2014	2015				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Mise en conformité des habilitations « Responsable de programme » dans Chorus avec les délégations juridiques	DCISIF						
Renforcement des révisions périodiques des habilitations Chorus à l'administration centrale	DCISIF						

#### > Sécurisation de la politique générale de gestion des habilitations des AMM

L'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable précise, dans son article 4-2-1 A, que « l'attribution des tâches » couvrant le périmètre de la fonction comptable « doit correspondre aux habilitations informatiques », pour tout système d'information (SI) lié à l'organisation de la fonction comptable de l'Etat.

Chorus et les AMM font parties de ces SI. Leurs habilitations d'accès doivent, par conséquent, correspondre à l'attribution juridique des titulaires de ces habilitations.

Des dispositifs sont mis en œuvre afin de sécuriser l'accès à Chorus (voir supra).

Les AMM, qui sont interfacées informatiquement, directement ou indirectement, à Chorus, peuvent créer, via un système d'échange, des pièces comptables dans Chorus. Par conséquent, la procédure de gestion des habilitations des AMM doit être normalisée et sécurisée, au même titre et au même niveau que celle de Chorus.

Cette démarche devra prendre en compte :

- L'absence actuelle de cadre national de gestion pour toutes les AMM (cf. supra)
- Les politiques d'habilitations d'ores et déjà installées, pour l'ensemble des applications en accès web à l'exception d'AGLAE
- Les spécificités de CHORUS DT dont la politique d'habilitation pour l'accès à l'application autorise l'accès à tous les agents du ministère qui ne sont pas en fin de fonction. La gestion des droits fins dans CHORUS DT est assurée au sein de chaque académie. Les responsables de cette gestion et le périmètre de responsabilité doivent être clairement identifiés et définis.
- Les spécificités de la gestion des habilitations en administration centrale (« gestion des droits fins » des AMM, dont Saxo et Anagram, et traçabilité de la gestion de ces droits dans ces applications).

D'où les actions suivantes :

Action	Responsable	2014	2015				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Etat des lieux sur la gestion des habilitations des AMM	DCISIF avec DNE et RSSI (responsables sécurité des systèmes d'information)						
Formalisation de la politique générale de gestion des habilitations des AMM	DCISIF avec DNE et RSSI (responsables sécurité des systèmes d'information)						

## Annexes

### Périmètre du SIFm du MENESR

Le SIFm ministériel correspond au sens strict au SI CHORUS et à l'ensemble des AMM (applications métier ministérielles) qui échangent des informations avec Chorus.

En se fondant sur le contrat de progrès signé avec l'AIFE, le périmètre du SIFm est :

CHORUS		
AGEBNET	Attribution des bourses des collèges privés et lycées publics et privés et paiement aux familles de l'enseignement privé n'ayant pas accordé de procuration à l'établissement	
AGLAE	Gestion des bourses de l'enseignement supérieur	
ANAGRAM	Application Nationale de Gestion des Rentes, des Accidents du travail et des Maladies professionnelles	
Filoweb	Outil de pilotage de la politique immobilière et d'élaboration des prévisions budgétaires sur le périmètre immobilier (non connecté à Chorus)	
PENSIONS	Gestion des validations de services auxiliaires (titres de perception) des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ex : rachat années d'étude)	
INFOCENTRE Choregie	Application financière décisionnelle permettant le calcul des indicateurs physico-financiers ministériels à partir de la centralisation des données contenues dans l'infocentre CHORUS et les différents systèmes d'information ministériels RH, PAYE ..etc,	
SAXO	Gestion des prestations sociales	
SEM	Système d'échange ministériel	
SIRAD	Système d'Information de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (interface à l'étude par le MINEFI)	
Ulysse-DT (puis CHORUS-DT)	Gestion des déplacements temporaires	
Interfacées à Ulysse-DT	GAIA	Gestion de la formation continue de différentes catégories de personnel
	IMAG'IN	Gestion des jurys d'examens et concours et dépenses liées

## Périmètre détaillé de CHORUS

CHORUS	<p>Situé au cœur du Système d'Information Financière, Chorus couvre un large éventail de fonctionnalités permettant l'automatisation des processus budgétaires et comptables dans le respect des principes de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise à disposition des ressources : crédits, Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)</li> <li>▶ Exécution de la dépense publique (hors paie des agents de l'État)</li> <li>▶ Exécution des recettes non fiscales</li> <li>▶ Gestion des immobilisations</li> <li>▶ Tenue du référentiel des biens immobiliers de l'État</li> <li>▶ Gestion financière des projets</li> <li>▶ Tenue des trois comptabilités : générale, budgétaire et analyse des coûts</li> <li>▶ Production et consolidation des comptes de l'État</li> </ul>
CHORUS Formulaires	<p>La solution Chorus Formulaires permet aux services métier de saisir de manière simplifiée des actes de gestion sous forme de formulaires. Différentes fonctionnalités sont offertes : expressions de besoins, demandes d'achat, services faits, demandes de subventions, engagement juridique hors marché...</p>
CHORUS Factures	<p>La solution Chorus Factures permet aux fournisseurs de l'État de transmettre gratuitement leurs factures sous format dématérialisé en supprimant le support papier. Un portail dédié accessible sur internet permet aux entreprises d'y saisir ou de déposer leurs factures et d'en suivre leur traitement.</p>
CHORUS-DT	<p>La solution Chorus Déplacements Temporaires (DT) permet d'automatiser l'ensemble du processus de gestion des déplacements des agents de l'État depuis l'établissement de l'ordre de mission jusqu'au paiement de l'état de frais en passant par l'établissement de la commande de billet à l'organisme de voyages.</p>
PLACE	<p>La plate-forme des achats de l'État (PLACE) permet aux acheteurs publics de communiquer électroniquement et de façon sécurisée avec les entreprises sur les marchés publics depuis la consultation initiale jusqu'à la notification d'attribution du marché, en passant par le dépôt de candidature et la remise de l'offre</p>
ORME	<p>La solution ORME (Outil de Rédaction des Marchés de l'État) propose une assistance rédactionnelle aux services acheteurs des ministères et des établissements publics (hors EPIC) et facilite ainsi la production des pièces administratives de marchés. Elle a notamment pour objectif de sécuriser juridiquement les procédures de passation.</p>



## Lexique du SIFm du MENESR

### ■ AMM :

- > applications ministérielles à dominante métier qui gèrent des actes administratifs pour *in fine* aboutir à un processus budgétaire et comptable (commande, facture client, demande de paiement). Ces applications échangent des informations avec Chorus par voie d'interface informatique,
- ou
- > outils de pilotage qui croisent des données financières issues de CHORUS et des données métier.

### ■ CHOREGIE

- > Le dispositif ministériel pour assurer la bonne gestion budgétaro-comptables en mode LOLF, comprenant
  - Pilotage et soutien de la gestion financière dans Chorus,
  - Pilotage et soutien de la gestion dans les AMM,
  - Garant d'échanges d'information entre Chorus et AMM,
  - Suivi des évolutions administratives, réglementaires et techniques,
  - Conduite du changement (accompagnement, formation...).

### ■ SN1

- > Le soutien technico-fonctionnel ministériel. Le SN1 est assuré pour les utilisateurs Chorus du MENESR par le DCISIF (département du contrôle interne et des systèmes d'information) de la DAF, avec l'appui de deux bureaux de la DAF des ministères pour le volet « gestion des utilisateurs et des habilitations » et des bureaux métiers et le CBCM du ministère pour le volet gestion budgétaro-comptable.

### ■ CES-CHORÉGIE

- > le CES (Centre d'Exploitation et de Services) CHORÉGIE est le centre national de service qui assure le suivi fonctionnel et technique ministériel de niveau 2 pour les AMM, et de niveau 1 et 2 pour le SEM.
- > Le niveau 1 pour les AMM est assuré par les ADSI Chorégie qui sont les référents académiques sur le domaine Chorégie. Les ADSI Chorégie assurent également le niveau 1 sur le SEM

## Plan d'action consolidé

« Consolider » les acquis en termes de maîtrise des risques par le SIFm

Action	Responsable	2014	2015				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Mise en conformité des habilitations « Responsable de programme » dans Chorus avec les délégations juridiques	DCISIF						
Renforcement des révisions périodiques des habilitations Chorus à l'administration centrale	DCISIF						
Généralisation de la gestion « décentralisée » des habilitations Chorus dans les services déconcentrés	DCISIF						
Fiabilisation et formalisation de l'Annuaire des référents du SIFm	DCISIF						
Base des référentiels publiée sur Pléiade	DCISIF						
Formalisation des principes de représentation du ministère à la comitologie AIFE (et de diffusion de leurs comptes-rendus)	DCISIF						
Réinstaller le Comité CHOREGIE	DCISIF						
Etablir un bilan de l'effectivité et de l'efficacité du Comité CHOREGIE	DCISIF						
Compléter la documentation relative au support national CHORUS	DNE et DCISIF						
Contractualisation avec l'AIFE des principes de fonctionnement « en mode permanent »	DCISIF et AIFE						

**« Etendre » la maîtrise des risques par le SIFm**

Action	Responsable	2014	2015				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Etat des lieux sur la gestion des habilitations des AMM	DCISIF avec DNE et RSSI (responsables sécurité des SI)						
Formalisation de la politique générale de gestion des habilitations des AMM	DCISIF avec DNE et RSSI (responsables sécurité des systèmes d'information)						

**« Renforcer la conduite du changement »**

Action	Responsable	2014	2015				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Analyse des besoins académiques et des solutions identifiées dans d'autres ministères	DCISIF						
Présentation en COPIL CIC-CIB de scénarii de politiques de formation ministérielle à CHORUS	DCISIF						